

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU

28 Avril 2014

Le vingt-huit avril deux mil quatorze à 20 heures 45, le conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel PESQUET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 18 avril 2014 et conformément à l'ordre du jour annoncé.

Présents :

M BOULAIS Mme COQUELIN-DROUILLON M COIFFIER
Mmes AUBIN BARRE M BIARD Mme COURTADE
M HUE M NARCY Mme PANNIER

*Absents excusés : M DESBUSQUOIS avec pouvoir à M PESQUET
Mmes HOULLEMARE et JOURDAN*

Madame COQUELIN-DROUILLON élue secrétaire de séance

Après lecture et signature du procès verbal de la réunion précédente,

Monsieur le maire explique que suite au vote du compte administratif 2013, des opérations sont à réalisées. Il s'agit des opérations d'affectation du résultat.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les opérations d'affectations au budget primitif 2014 de la commune**

L'excédent de fonctionnement 2013, soit 135 048.15 € est affecté au Budget primitif 2014 de la manière suivante :

A l'article R 002 en fonctionnement pour 45 000.00 €
A l'article R 1068 en investissement pour 90 048.15 €

L'excédent d'investissement 2013, soit 173 147.90 € est affecté au Budget primitif 2014 de la manière suivante :

A l'article R 001 excédent d'investissement reporté pour 173 147.90 €

Monsieur le maire rappelle qu'un travail a été fait en commission de finances et travaux et donne la parole à Madame Guitard pour refaire un point chapitre par chapitre sur le budget 2014.

Il est rappelé que des factures datant du début janvier 2014 ne sont toujours pas réglées et dans l'attente du vote du budget.

En effet, toutes les factures concernant la rénovation de la salle de l'Europe sont en attente.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2014 :**

Fonctionnement équilibré : 595560.55 €

Investissement équilibré : 281 765.03 €

Monsieur le maire explique qu'un courrier reçu du receveur municipal est arrivé en mairie. Il s'agit d'une opération à passer sur le budget 2014 concernant l'amortissement des Immobiliers d'assainissement.

Monsieur le maire indique que cette opération est incontournable et donne lecture du courrier :

En raison du transfert de compétence assainissement à la CREA en 2008, le conseil municipal a voté la dissolution du budget annexe et le transfert du résultat annexe assainissement au budget principal de la commune. Les écritures de clôture du budget assainissement ont été effectuées et l'intégration dans la comptabilité de la commune réalisée.

Cependant, la mise à disposition au profit de la CREA des immobilisations et des subventions transférables du services assainissement de la commune, ne pouvaient pas être comptabilisée par le percepteur par des opérations d'ordre non budgétaire qu'au vu d'un procès-verbal de mise à disposition dont la signature par la commune et la CREA serait autorisée par délibération des 2 collectivités.

Aussi, les subventions du compte 1313 d'un montant de 309 127.73 € doivent être transférées au compte de résultat. Le montant annuel fixé par délibération est calculé par rapport aux durées d'amortissement des immobilisations d'assainissement soit au maximum entre 30 et 50 ans.

Par conséquent et afin de ne pas grever le budget communal, il est proposé d'amortir sur une durée de 50 ans au budget primitif 2014, en dépenses d'investissement, chapitre globalisé 040 article 13913 et en recettes de fonctionnement, chapitre globalisé 042 en 777 la somme de 6182.55 €.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir les immobilisations d'assainissement sur une durée de 50 années et de prévoir au budget primitif 2014 la somme de 6182.55 € en dépense d'investissement, chapitre globalisé 040 article 13913 et en recette de fonctionnement, chapitre globalisé 042 article 777.**

Monsieur le maire propose de reconduire les 3 taxes au taux fixé en 2013

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les taxes pour l'année 2013 :**

Taxe d'Habitation :	10.72 %
Taxe Foncière :	20.02 %
Taxe Foncière Non Bâti :	55.98 %

***Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les cotisations 2014 – article 6281 :**

Europe Inter Echange :	947.00 €
CAUE :	102.30 €
Association Départementale des Maires :	274.21 €

Monsieur Pesquet donne la parole à Monsieur Coiffier qui donne lecture des montants attribués aux associations. Monsieur Coiffier souhaite la bienvenue à deux nouvelles associations : L'association des parents d'élèves et le comité festif et sportif dont le Président est Monsieur Duclos.

Monsieur Coiffier indique que Monsieur le maire et lui-même ont rencontré l'association des parents d'élèves. L'association a de beaux projets et travaille déjà sur l'année 2014/2015. La mairie a demandé que les projets soient portés en partenariat avec les institutrices.

Monsieur Coiffier indique que l'association de Monsieur Duclos porte également de beaux projets, notamment sur les voyages. Monsieur Coiffier indique que le comité festif et sportif participera aux manifestations organisées par la commune dans le cadre de la fête communale des 19, 20 et 21 septembre 2014 ainsi que Quévreville Animation qui organisera une nouvelle foire à tout. Monsieur Coiffier indique que cette association n'a pas demandé de subvention et s'autofinance depuis 2009. Monsieur Coiffier rappelle que les associations disposent une fois l'an de la gratuité de la salle de l'Europe.

Il indique également que la commission fête et cérémonie est ouverte à toutes personnes souhaitant s'investir dans les manifestations organisées par la commune.

Enfin, Monsieur Coiffier indique qu'il a rencontré son homologue à Ymare et qu'il a été convenu que les salons du livre et la palette printanière seraient organisés une fois par an dans l'une ou l'autre commune. En 2015, Quévreville organisera le salon du livre et Ymare la palette printanière.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions aux associations pour l'année 2014 :**

Danse :	1200 €
Entente bouliste :	500 €
Assmoque :	200 €
Théâtre et musique :	1000 €
Association des parents d'élèves :	500 €
Comité festif et sportif :	500 €
ASCYmare :	1140 €

Monsieur le Maire indique que lors du Conseil municipal d'installation du 28 mars 2014, une erreur a eu lieu concernant les indemnités des élus. Il fait ses excuses et assume pleinement cette erreur.

Il indique qu'en vertu du décret n° 2010-761 du 7 juillet 2010 modifiant les conditions d'attributions des indemnités des élus, le conseil municipal doit à nouveau se prononcer sur les indemnités du Maire et des adjoints. Seuls les montants sont à réviser, pas la date d'attribution.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que l'indemnité brute sur la base de l'indice 1015 soit de 1178.46 € pour le maire et de 313.62 € pour les 3 adjoints.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'indemnité brute sur la base de l'indice 1015 :**

Le maire :	1178.46 €
1^{er} adjoint :	313.62 €
2^{ème} adjoint :	313.62 €
3^{ème} adjoint :	313.62 €

Pour la présentation des Indemnité d'administration et de technicité (IAT), Monsieur le Maire demande au public de se retirer.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Guitard qui explique le calcul des IAT.

Monsieur Boulais indique son désaccord concernant un agent qui pourrait toucher cette indemnité malgré son mauvais esprit. L'ensemble du conseil municipal indique qu'il ne faut pas pénaliser cette personne et qu'un rappel à l'ordre doit lui être fait.

Après un Huis Clos de quinze minutes, le déroulement du conseil municipal reprend son cours.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Décide qu'aucune IAT ne sera versé à l'adjoint technique territorial de 2^{èm} classe en longue maladie**
- **Décide qu'aucune IAT ne sera versé au rédacteur territorial en Congé parental**
- **Vote les indemnités d'administration et de technicité à :**

1 adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe	Coefficient 6.3
1 adjoint technique territorial de 2^{ème} classe	Coefficient 5.7
1 adjoint technique territorial de 2^{ème} classe	Coefficient 5
1 ASEM de 1^{ère} classe	Coefficient 2
1 adjoint technique principal territorial de 2^{ère} classe	Coefficient 2
1 adjoint technique territorial de 2^{ème} classe	Coefficient 2
1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe	Coefficient 1
1 contrat pour remplacement d'un titulaire	Coefficient 1.5
1 contrat pour remplacement d'un titulaire	Coefficient 1
1 contrat d'agent polyvalent	Coefficient 1

- **L'IAT sera versée mensuellement avec rattrapage pour les agents ayant eu une nouvelle d'IAT**
- **L'IAT sera versée mensuellement au prorata temporis, pour les contrats de remplacement de titulaires**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat avec le prestataire La Normande est arrivé à son terme le 31 mars 2014. Une mise en concurrence a été faite et la proposition d'une nouvelle société de l'agglomération rouennaise est très intéressante.

Isidore Restauration propose des produits frais et mijotés, des menus divers et à thèmes et la possibilité de visiter les lieux. L'offre proposée est de 2.50 € TTC par repas et le contrat proposé pour une année, renouvelable. Le contrat pourrait démarrer le 5 mai 2014.

Monsieur le Maire indique que le prix du repas pour les maternelles est moins cher, 2.32 € HT soit 2.45 € TTC et 2.37 € HT soit 2.50 € TTC pour les primaires et les adultes.

La commune a pu bénéficier de 4 plats tests. Des retours positifs sont remontés.

Monsieur Narcy demande l'écart de tarif entre les deux propositions. Monsieur Pesquet répond qu'Isidore restauration est plus cher de 10 centimes. Monsieur Pesquet rappelle que beaucoup de problèmes ont été remontés et que La Normande n'a pas toujours répondu favorablement.

Monsieur Hue demande quel est le montant du contrat annuel. Monsieur Pesquet répond pour l'année 2014 : environ 9000 €

Monsieur Biard demande si cette somme est pour l'année civil ou pour la durée du contrat soit du 5 mai 2014 au 4 mai 2015. Monsieur Pesquet répond que c'est pour la durée du contrat.

*** Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire de signer le contrat avec la société Isidore Restauration au prix du repas pour les maternelles de 2.32 € HT soit 2.45 € TTC et 2.37 € HT soit 2.50 € TTC pour les primaires et les adultes.**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de revaloriser le tarif du prix du repas de cantine et propose de passer de 3.35 € le repas à 3.45 € à compter du 5 mai 2014

Monsieur Narcy indique que ça ne lui paraît pas trop élevé pour un repas qui pourrait être meilleur.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le prix du repas à 3.45 € à compter du 5 mai 2014.**

Monsieur le Maire propose de créer un poste à 35 h hebdomadaire pour un agent technique polyvalent au service technique dans le cadre d'un contrat « Emploi d'avenir », pour une durée de 3 ans. L'agent a déjà prouvé sa qualité au travail à plusieurs reprises puisqu'il a été employé en contrat saisonnier.

L'agent correspond à tous les critères. Ce contrat permet à la commune d'offrir un poste à un jeune en contrat aidé, c'est-à-dire à moindre coût pour une petite commune. Les aides sont de 75 % sur SMIC brut salarial avec une aide de 150 euros par mois reçue de la Région.

Il est possible également de bénéficier de l'allègement Fillon sur les charges patronales. Les démarches sont en cours.

*** Le conseil Municipal, à l'unanimité décide la création d'un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre d'un contrat « Emploi d'Avenir » à 35 h pour une durée de 3 ans à compter du 1er mai 2014.**

*** Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat emploi d'avenir pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2014**

Monsieur le Maire indique que des demandes de subventions vont être faites auprès des différents organismes pour tous les travaux engagés au Budget primitif.

*** Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention près la CREA :**

Groupe Scolaire :

Chariot de Ménage :	371.81 € HT
Mise en sécurité de l'entrée de l'école :	7970.10 € HT

Mairie :

2 Fauteuils secrétariat :	1112.00 € HT
---------------------------	--------------

Service technique :

Petit matériel :	1250.00 € HT
Motorisation porte sectionnelle :	4274.15 € HT

Environnement :

Chemin piétonnier 2 ^{ème} phase	6311.49 € HT
--	--------------

Signalisations :

2 Stop Mairie :	378.00 € HT
Panneaux Salle de l'Europe et Argilière	373.60 € HT

*** Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention près la Préfecture :**

Groupe Scolaire :

Mise en sécurité de l'entrée de l'école :	7970.10 € HT
---	--------------

Service technique :

Motorisation porte sectionnelle :	4274.15 € HT
-----------------------------------	--------------

Environnement :

Chemin piétonnier 2 ^{ème} phase	6311.49 € HT
--	--------------

Signalisations :

2 Stop Mairie :	378.00 € HT
Panneaux Salle de l'Europe et Argilière	373.60 € HT

*** Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention près le Conseil Général :**

Groupe Scolaire :

Mise en sécurité de l'entrée de l'école :	7970.10 € HT
---	--------------

Service technique :

Motorisation porte sectionnelle :	4274.15 € HT
-----------------------------------	--------------

Environnement :

Chemin piétonnier 2 ^{ème} phase	6311.49 € HT
--	--------------

Signalisations :

2 Stop Mairie :	378.00 € HT
Panneaux Salle de l'Europe et Argilière	373.60 € HT

Monsieur le Maire indique que Monsieur Didier MARIE, sénateur de la Seine Maritime propose une aide parlementaire de 1000 € pour l'acquisition d'un tracteur en 2012. Monsieur Pesquet propose d'en faire la demande.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander l'aide parlementaire de 1000 € près Monsieur Didier MARIE, sénateur de la Seine Maritime.**

Monsieur le Maire indique que chaque année la CREA verse le Fonds d'Aide à l'Aménagement en investissement mais également en fonctionnement pour l'entretien des Bâtiments (Mairie, Groupe Scolaire, Eglise, Maison des associations, Salle de l'Europe, Salle des Chèvrevillais, Bibliothèque). Cette année, la subvention versée sera de 21692 €

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention afin d'obtenir le fond d'aide à l'aménagement, section de fonctionnement, pour les Bâtiments communaux pour un montant de subvention de 21692 €.**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de reporter la délibération concernant le fond de garantie d'emprunt en faveur de Logiseine car le dossier n'est pas complet.

Pour la désignation des délégués aux commissions extérieures, Monsieur le Maire propose le nom de conseillers :

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les délégués aux commissions extérieures :**

Commission Locale d'évaluation des transferts de charges :

Daniel Pesquet

RECREA 4 :

Titulaire : Daniel Pesquet

Suppléant : Agnès Coquelin-Drouillon

Syndicat des Collèges :

Titulaires : Stéphanie Aubin, et Christophe Narcy

Suppléant : Agnès Coquelin-Drouillon

Syndicat des Lycées :

Titulaire : Stéphanie Aubin

Suppléant : Christophe Narcy

Syndicat Intersyndical :

Titulaire : Daniel Pesquet

Suppléant : Emmanuel Boulais

Comité de Liaison des Elus (CLE) :

Titulaire : Daniel Pesquet

Suppléant : Emmanuel Boulais

Syndicat Départemental d'Energie (SDE) :

Titulaire : Emmanuel Boulais

Suppléant : Olivier Biard

Correspond défense :

Patrick Coiffier

Monsieur le Maire explique que chaque année la commune signe une convention avec une personne habilitée à récupérer les nids d'hyménoptères – guêpes et frelons et non les abeilles, espèces protégées et récupérées par les apiculteurs - .

Cette année comme en 2013, le montant de l'intervention est de 55 €.

Monsieur Pesquet indique qu'auparavant, cette prestation était effectuée par les pompiers.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer une convention pour la destruction des hyménoptères.**

Monsieur le maire explique que la commune propose à ses administrés de prendre en charge 50 % de la dépense liée à la destruction des hyménoptères dans le cadre de la convention passée avec une entreprise. La mairie sera obligatoirement prévenue par les personnes susceptibles de faire appel à cette entreprise. Un numéro leur sera communiqué. Dans ce cas, la mairie prendra en charge la moitié de la dépense sur présentation d'un justificatif de paiement.

Monsieur Boulais demande si les habitants sont obligés d'appeler en mairie avant et comment faire en cas de fermeture de la mairie.

Il est répondu à Monsieur Boulais qu'en cas de fermeture de la mairie, l'administré devra soit laisser un message sur le répondeur de la mairie soit appeler aux heures d'ouverture. Dans ce cas, la prise en charge pour moitié pourra est valable.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la prise en charge pour moitié de l'intervention de destructions des nids d'hyménoptères dans le cadre de la convention passée avec une entreprise et pour la durée du mandat.**

Monsieur le Maire explique qu'un cabinet de kinésithérapeutes est en construction route de Rouen. La commune doit décider de la nouvelle numérotation. Monsieur le Maire propose le 7A.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la numérotation de la nouvelle construction route de Rouen :**

- 7A Route de Rouen

Monsieur le maire explique que suite au vote du compte administratif 2013 du CCAS, des opérations sont à réalisées. Il s'agit des opérations d'affectation du résultat.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les opérations d'affectations au budget primitif 2014 du CCAS**

L'excédent de fonctionnement 2013, soit 1083.40 € est affecté au Budget primitif 2014 de la manière suivante :

A l'article R 002 en fonctionnement pour 1083.40 €

Monsieur le maire rappelle qu'un travail a été fait en commission de finances et donne la parole à Madame Guitard pour refaire un point chapitre par chapitre sur budget 2014.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2014 du CCAS:**

Fonctionnement équilibré : 14 783.40 €

Questions diverses :

Monsieur Pesquet invite tous les élus à la commémoration du 8 mai 1945 qui auront lieu au monument aux morts à 11 h 15.

Monsieur Pesquet rappelle que les élections européennes auront lieu le 25 mai 2014. D'ores et déjà, les conseillers sont invités à noter leurs présences sur le tableau présenté afin que tout soit organisé pour le jour J.

Madame Coquelin-Drouillon indique qu'elle a repris le site à son compte et qu'elle travaille sur les mises à jour : photos, informations diverses... Madame Coquelin-Drouillon indique également qu'elle travaille sur le bulletin municipal. Elle espère une impression pour la mi-mai.

Monsieur Coiffier indique qu'une réunion avec les associations aura lieu très prochainement.

Monsieur Narcy demande si la chasse aux œufs s'est bien déroulée. Monsieur Coiffier répond par l'affirmative et indique qu'il faudra prévoir plus d'œufs car la commune ne refuse pas les enfants des autres communes. Toutefois une proposition a été faite par Madame Houllemare pour une nouvelle formule. Monsieur Coiffier indique qu'il ne peut pas en dire plus pour le moment.

La séance est levée à 21 h 55.